L'exposition passive à la fumée de chicha, bien qu'assez brève, peut-elle affecter ma santé.

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 1er mai 2016

Bonjour,

j'ai accompagné un ami dans un bar, qui se trouvait être un bar à chicha. Je suis non-fumeur, je n'ai jamais fumé de ma vie. J'y suis resté environ une demi-heure, et la fumée embaumait l'ensemble de la pièce de taille réduite. J'ai fini par sortir, ne me sentant plus très bien. Je voulais savoir si cette exposition passive à la fumée de chicha, bien qu'assez brève, pouvait affecter ma santé.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Réponse :

C'est la production de monoxyde de carbone qui est le risque principal d'une exposition à la fumée de chicha dans un lieu confiné. Il ne se passe pas un mois sans que la presse ne relate l'intervention du SAMU pour une intoxication dans un bar à chicha.

Sachez cependant qu'une brève inhalation de monoxyde de carbone ne comporte de risque grave que pour des personnes atteintes de cardiopathies sévères.

Pour information, voici les règles qui régissent le fonctionnement d'un bar à chicha

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac